

L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 9 novembre 2023 au vu des articles L.141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison et d'informations

N° 95

Chers adhérents et sympathisants de l'association « De La Source à La Mer », recevez en ce début de l'année 2024 nos meilleurs vœux.

Nous nous retrouverons à la prochaine Assemblée Générale de l'association, le jeudi 14 mars 2024, salle de l'Estran à Binic-Etables-sur-mer, où nous vous présenterons les différents bilans de l'année 2023. Une invitation vous sera envoyée mi-février.

Nous vous informons que notre association, après avoir déposé un dossier en Préfecture des Côtes d'Armor, a reçu par arrêté préfectoral, la validation du renouvellement de son agrément environnemental départemental pour cinq ans, ce qui nous permet d'agir en toute légitimité dans tous les domaines concernant l'environnement.

Dans ce bulletin n° 95, nous rappelons l'inefficacité de toutes les instances (européennes et nationales) ayant à prendre en compte le vaste et dangereux dossier des pesticides. Les êtres humains et la biodiversité sont en danger. Pourrons-nous un jour sortir de cet « échec généralisé » ?

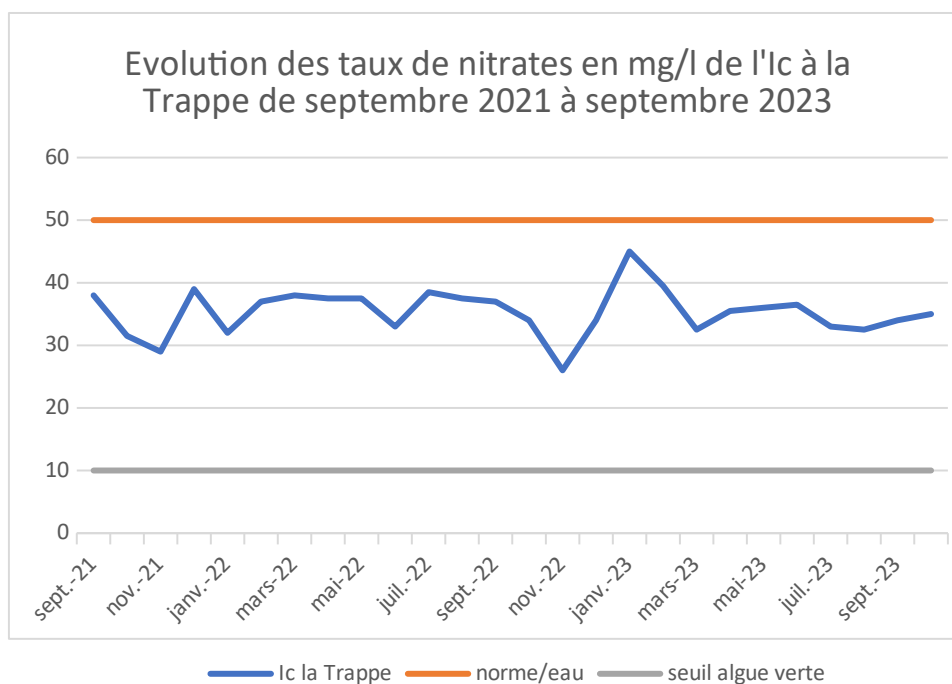
Sommaire :

- Vœux, informations p. 1
- Le tableau de bord p. 2
- Les pesticides p. 3 et 4
- Le nouveau PLUi p. 5, 6 et 7
- Les assises de l'agriculture et de l'alimentation p. 8 à 11
- Atlas intercommunal de la biodiversité p. 12 et 13
- Les principales actions du 2ème semestre 2023 p. 14

Jacques Angot
Dominique Boscher
Marie-Thérèse Bouilly
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Joëlle Le Guern



Tableau de bord : suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic



Sur cette période les taux de nitrates varient peu. Ils restent entre 30 et 40 mg par litre. Seules les périodes de pluies en juillet et août et de sécheresse en septembre ont un impact sur les taux de nitrates.

Le modèle agricole dans le département reste inchangé. Les Côtes d'Armor sont dans les premiers pour le nombre de porcs par habitants (plus de 4 cochons par costarmoricain, en 2022, près de 2,438 millions de porcs étaient présents dans les exploitations du département – source : Ouest-France du 20/11/2023) avec des épandages de lisiers importants sur les terres et des taux de nitrates qui ne baissent plus et qui contribuent au développement des algues vertes. Il convient de rappeler que les taux de nitrates dans les années 60 étaient entre 5 et 10 mg/L.

Un recours au Tribunal Administratif de Rennes par « Eau et rivières de Bretagne » et un recours de « Sauvegarde du Trégor » ont enjoint le Préfet des Côtes d'Armor à produire dans les 4 mois un plan d'actions contre les nitrates, assorti de mesures contraignantes.

Le 18 septembre 2023 l'État a décidé de faire appel du jugement qui conclut que les mesures prises n'étaient pas suffisantes. Le plan de lutte contre les algues vertes avait été renforcé en septembre 2022 dans le cadre du Programme d'Action Régional qui s'applique aux exploitations agricoles. Son objectif est d'accélérer la réduction des flux d'azote dans les cours d'eau.

Le programme d'actions repose sur 5 axes :

- réduction des fuites d'azote pour les parcelles visant une agriculture de précision,
- une meilleure gestion de l'herbe,
- un temps de couverture des sols maximisé,
- une reconquête des zones humides,
- des mesures spécifiques aux cultures maraîchères et de légumes de plein champ.

Des aides financières sont associées à la mise en œuvre de ce programme. Il n'est pas obligatoire. Il le deviendra en 2025 pour les agriculteurs qui ne l'auront pas appliqué.

Les associations environnementales, de même que l'Autorité Environnementale jugent ce plan nitrates insuffisant.

Les services de l'État travaillent actuellement à la définition de nouvelles mesures concernant « les baies algues vertes » dont la baie de St Brieuc.

Les pesticides

Le suivi dans le bulletin mensuel du Département des pesticides dans les rivières rappelle **la présence permanente de certains pesticides dans l'ensemble des rivières du département à des teneurs souvent fortes** :

- l'AMPA produit issu du glyphosate,
- le chlorothalonil R47811 issu d'un fongicide,
- le métazachlore ESA et le métolachlore ESA issus tous deux de désherbants largement employés.

Le nouveau règlement européen veut réduire l'usage des pesticides par les agriculteurs de 50% d'ici 2030. On n'en prend pas le chemin : **l'Europe vient de reconduire l'utilisation du glyphosate pour 10 ans.**

La Commission a tranché le 16 novembre 2023 en renvoyant la responsabilité des usages aux États.

Les 27 États membres n'avaient ni adopté ni rejeté la proposition de la Commission. Conséquence, la Commission a tranché, comme l'y autorise la procédure. « La présidente Ursula von der Leyen a choisi de passer en force alors que les plus grandes puissances agricoles du continent, la France, l'Allemagne et l'Italie, n'ont pas soutenu cette proposition de réduction de l'utilisation du glyphosate ».

L'Autorité européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) assure ne pas avoir identifié de « **domaine de préoccupation critique** » pour la santé humaine, c'est-à-dire des profils de toxicité (cancérogène, mutagène, reprotoxique ou perturbateur endocrinien).

Néanmoins, l'EFSA juge qu'à long terme « **le risque de toxicité est élevé pour les mammifères** » !!!

PESTICIDES/HERBICIDES

Philippe Pointereau, agronome, nous a transmis la communication d'Ivar Ekeland, économiste et mathématicien français, membre de plusieurs académies scientifiques dans le monde qui réagissait au projet de dérégulation des organismes génétiquement modifiés (OGM) via des nouvelles techniques génétiques (NGT).

Nous vous présentons, ci-après, une synthèse de la démarche en cours :

SEMENCES OGM - PESTICIDES/HERBICIDES

Quatre entreprises multinationales (Bayer, BASF, Corteva et Syngenta) ont la mainmise sur les semences et les pesticides dans le monde. En 2018, elles contrôlaient 70% du marché des herbicides et 57% des semences. En contrôlant ces deux intrants brevetés et sous licences elles les font payer de plus en plus cher aux agriculteurs du monde entier et s'assurent ainsi une rente.

Les chercheurs de ces entreprises, depuis 30 ans, ont développé des semences OGM tolérantes aux herbicides, notamment pour le tournesol et le colza qui conduisent à une augmentation de la consommation des herbicides de 15%. En fait, plus on utilise d'herbicides, plus les plantes adventices (indésirables dans une culture programmée) deviennent résistantes à ces herbicides. Cela est aussi connu pour les insectes face aux insecticides ou pour les bactéries devenant résistantes aux antibiotiques. 85% des OGM développés dans le monde sont résistants à des herbicides comme le soja Round-up Ready.

En fait les scientifiques ont cherché uniquement à transférer des gènes de tolérance aux herbicides à des plantes cultivées, gènes qu'ils ont eux-mêmes induits par une utilisation excessive des herbicides.

L'utilisation des OGM ne permet pas de réduire les quantités d'herbicides comme cela avait été annoncé, c'est l'inverse qui se produit. Bien sûr toutes ces semences, herbicides et pesticides sont brevetés et ne peuvent être diffusés que sous licence. L'objectif de ces 4 entreprises est donc bien le seul profit. Elles développent en Europe des produits interdits en Europe qu'elles vendent dans le monde entier. Mais les cultures traitées dans le reste du monde par ces produits sont susceptibles de revenir en Europe du fait des importations.

En Europe, la directive « pesticides » de 2009 encourage les États à développer la lutte intégrée des cultures, des méthodes et des techniques telles que les moyens non chimiques alternatifs aux pesticides. La décision de la commission européenne, du début novembre 2023, de prolonger l'utilisation du glyphosate pour 10 ans ne va pas dans le sens des engagements pris récemment.

Une nouvelle directive, en cours d'élaboration sera soumise au vote du parlement européen à Strasbourg prochainement. Elle va assouplir les règles d'élaboration de nouveaux OGM et diminuer les coûts d'obtention pour les laboratoires. Les manipulations successives rendent les processus opaques avec quelles conséquences pour les animaux et les humains ?

En France, le plan Ecophyto engagé en 2008, approuvé par tous les partenaires du Grenelle de l'Environnement et voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale avait pour objectif de réduire l'usage des pesticides, herbicides et autres biocides de 50% en 2018. Cet objectif a été reporté une première fois à 2025, puis une seconde fois à 2030. Le fait de laisser se développer, en France, des variétés tolérantes aux herbicides **ne peut conduire qu'à une augmentation de la consommation des herbicides.**

« On est en droit de se demander si les paysans auront demain la possibilité d'acheter des semences non OGM. » Comment la réglementation concernant les semences évoluera-t-elle à l'avenir ?

Source : *Communication d'Ivar Ekeland, économiste et mathématicien, membre de plusieurs académies scientifiques.*

Un article d'Ouest-France du 18/12/2023 nous informe qu'en France, une commission d'enquête parlementaire constate une « **forme d'impuissance publique** » pour réduire l'usage des pesticides en agriculture.

Le député Dominique Potier, rapporteur de cette commission, arrive au constat d'un « **échec collectif à réduire notre empreinte chimique** » alors qu'il y a « **urgence à agir** ». Il pointe notamment les conséquences sur la biodiversité et sur l'eau potable : « **Sur au moins un tiers du territoire, les pesticides et leurs métabolites (qui résultent de leur dégradation dans l'environnement) constituent une menace majeure pour la ressource** »

Pour davantage d'informations sur l'eau dans notre département des Côtes d'Armor, notamment sur la présence de pesticides dans les rivières et sur le glyphosate vous pouvez consulter le bulletin mensuel « Inf'Eaux 22 » de décembre 2023 accessible par le lien suivant :

<https://infeaux22.cotesdarmor.fr/>

Réunion du 12 octobre 2023 Cinéma Le Korrigan – Binic-Etables-sur-mer

La réunion était dirigée par M. Le Borgne, Adjoint à Saint-Julien, élu en charge du PLUi de SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération). La présentation a été assurée par le bureau d'Études Citadia.

Le projet a été coconstruit entre SBAA et les 32 communes, il a nécessité plus de 250 réunions et a été mené en parallèle avec la ré-écriture du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Pour respecter le cadre juridique, il a fallu tenir compte de la loi Climat et Résilience de juillet 2021 qui prescrit le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) des sols en 2050.

Le PLUi de SBAA concerne 32 communes, 151 000 habitants, sur un territoire de 601 km². C'est à la fois :

- un document stratégique
- le résultat d'une démarche solidaire (les communes n'ont pas toutes les mêmes enjeux)
- un outil réglementaire : le projet de territoire est traduit réglementairement.

Une fois en vigueur, ce document sera opposable aux demandes de permis de construire, de déclarations préalables de travaux... Il englobe l'habitat, les mobilités, le développement économique, l'agriculture, le commerce, les liens avec l'environnement ; avec un fil conducteur : **la lutte contre l'étalement urbain en réduisant l'impact du développement résidentiel et économique.**

Les différentes étapes

1 – Le diagnostic : démarré en 2019, il dresse un état des lieux et liste les différents besoins, il fait émerger les enjeux à prendre en compte.

2 – Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il définit une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire.

3 – Le Zonage accompagné du Règlement écrit. Des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sont définies sur des secteurs stratégiques.

Le calendrier

- Début 2024 interviendra le vote du PLUi en Conseil d'Agglomération
- Printemps 2024, les communes donnent leur avis ainsi que les Personnes Publiques Associées : DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), Chambre Consulaire...
- Rentrée 2024 : enquête publique d'un mois avec 5 à 7 commissaires enquêteurs.

- Début 2025 : approbation du PLUi en Conseil d'Agglomération, le PLUi entre en vigueur et se substitue aux différents PLU des communes. Il y a une harmonisation des règles à l'échelle intercommunale.

Les dates limites fixées pour l'adoption des différents documents sont les suivantes : avant 2024, le SRADDET (Schéma Régional de Développement, d'Aménagement Durable et d'Équilibre Territorial) devra être adopté par la Région ; avant 2027, le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) devra être adopté par SBAA et Lamballe Terre et Mer ; avant 2028 le PLUi devra être adopté par SBAA.

Le PLUi de SBAA sera adopté bien avant la date limite

Les 5 axes du projet

- 1 – Équilibre des dynamiques à l'échelle de l'Agglomération
- 2 – Stratégie de développement
- 3 – Défis climatiques
- 4 – Crise du logement
- 5 – Développement économique et rayonnement

Ces 5 axes doivent permettre d'assurer les objectifs suivants pour les 10 ans à venir :

- Protéger la biodiversité
- Économiser le foncier
- Assurer l'accueil de 7800 habitants d'ici 2034 en diversifiant l'offre de logements
- Valoriser le paysage, le territoire, le patrimoine
- Développer les centralités
- Diminuer de 50 % la consommation d'espaces par rapport à la décennie précédente
- Lutter contre le changement climatique

Le Plan de Zonage et le Règlement Graphique

Le zonage définit les différents secteurs soumis à des réglementations différentes : **U** : urbaines (déjà bâties), **AU** : à urbaniser (projets), **A** : agricoles, **N** : naturelles.

Le Règlement écrit définit la hauteur, l'implantation, l'aspect extérieur des constructions, les espaces verts...

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sectorielles définissent l'aménagement de secteurs à enjeux : accès, voies...

Les OAP thématiques traitent un sujet : trame verte et bleue, commerces et centralités, densification des espaces...

Protection des espaces naturels et agricoles

La trame verte et bleue et les corridors écologiques permettront de maintenir des réservoirs de biodiversité.

Les zones humides ont été répertoriées et sont protégées. Les haies et les talus sont protégés.

Application de la loi Littoral

La bande des 100 m est inconstructible, **le changement de destination des bâtiments qui ont été édifiés dans cette bande est interdit**. Les espaces proches du rivage et les espaces remarquables sont protégés.

Maîtrise de l'urbanisation et de la consommation d'espaces

Il faut favoriser la production de logements sur des espaces déjà artificialisés. De 2031 à 2041, l'agglomération pourra utiliser 13,5 ha par an pour les 32 communes.

Projet de rebond démographique

Il faut accueillir de manière mesurée de nouvelles populations et maintenir les équilibres entre générations.

Le PLUi prévoit 7800 nouveaux habitants, il faudra tenir compte de la ressource en eau, de l'espace disponible, et de la pression sur certains espaces.

Il faut créer une offre de logements nouvelle et massive à destination des seniors : construire des petits et moyens logements adaptés et proches des services, en remplacement de leurs maisons devenues trop grandes ; des familles pourront ainsi occuper ces grands logements.

Agir sur l'économie

Il est indispensable de revaloriser les centres-bourgs plutôt que de favoriser des installations artisanales, commerciales et industrielles en périphérie.

Il sera impératif de densifier les zones artisanales et industrielles existantes :

- utilisation des friches
- mutualisation de certains espaces (parkings...)
- augmenter la hauteur des bâtiments pour permettre l'installation de plusieurs entreprises dans un même bâtiment.

Consultation des habitants

A l'automne 2024, une enquête publique aura lieu, c'est alors que les habitants pourront consulter les documents du PLUi.

Plusieurs personnes assistant à la réunion interviennent alors pour dire que cette « consultation » est beaucoup trop tardive. Les maires de Saint-Quay-Portrieux et de Binic-Etables-sur-mer indiquent alors qu'ils mettront à disposition de leurs habitants les documents du PLUi, une fois celui-ci adopté en février 2024 en Conseil d'Agglomération.

Ce PLUi est d'une grande importance pour l'évolution de notre territoire. Il définit les espaces à construire (U et AU), la protection des espaces naturels (N) et agricoles (A), le ZAN (Zéro artificialisation nette) sera une contrainte forte pour les 32 communes.

Les assises de l'agriculture et de l'alimentation

Organisées par Ouest-France, les assises de l'agriculture et de l'alimentation se sont tenues au Palais des Congrès de Saint-Brieuc (22) le Mercredi 15 novembre 2023.

Créées en 2016, les Assises de l'Agriculture et de l'Alimentation constituent un rendez-vous majeur du monde agricole et agroalimentaire. Réunissant chercheurs, agriculteurs, entrepreneurs, professionnels de santé, institutionnels, experts économiques, elles ont pour ambition de faire un état des lieux des enjeux et des défis majeurs auxquels sont confrontés les acteurs des filières.

<https://evenements.ouest-france.fr/agriculture/>

Video <https://www.dailymotion.com/video/x8pzvsp>

Le programme

Matinée

- Ouverture officielle des Assises
- Présentation du sondage IFOP – Ouest-France
- Table ronde – Menace sur la relève agricole
- Intervention de Jean-Luc Poulain, SIA
- Table ronde – Eau : sobriété, guerre de l'accaparement, quelles alternatives ?
- Master class avec Loïc Hénaff
- Grand témoin – Loïc Hénaff, PDG du Groupe Jean Hénaff

Après-midi

- Face à Face – Nicolas Legendre, journaliste et auteur / Patrice Drillet, ancien président de la Cooperl
- Table ronde – Les collectivités s'engagent dans l'agriculture, quel dialogue avec le monde agricole ?
- Table ronde – Agrivoltaïsme : solution prometteuse pour l'énergie locale, l'agronomie, le revenu agricole ?
- Table ronde – Alimentation : avec l'inflation, l'assiette durable va-t-elle rester en vogue ?
- Table ronde – Formation agricole : à la hauteur de la transition agricole à mener ?
- Table ronde – Les collectivités s'engagent dans l'agriculture, quel dialogue avec le monde agricole ?
- Table ronde – Déclin de l'élevage bovin : faut-il s'en inquiéter ou s'adapter ?
- Grand témoin de clôture – Ioan Negrutiu
- Clôture des Assises

Les temps forts

Les intervenants sont tous des experts en leur domaine, tous les sujets étaient traités à bon niveau, avec dans toutes les tables rondes un débat contradictoire.

On peut retenir 2 temps forts :

- L'intervention de **Loïc Hénaff**, petit-fils du fondateur du célèbre pâté, qui prône « la lenteur » dans un monde toujours en recherche de croissance,
- **Nicolas Legendre**, auteur de « Silence dans les Champs », face à **Patrice Drillet**, ex Président de la Cooperl, en difficulté d'arguments, accusant Nicolas Legendre d'avoir puisé ses informations, je cite « dans les caves bretonnes »

La préoccupation du monde Agricole : bâtir la relève

Présenté par **Jérôme Fourquet** de l'IFOP, un sondage montre que l'image des agriculteurs auprès de la population s'améliore lentement notamment sur le respect de l'environnement : 61% d'opinions positives versus 44% en 2017, même si l'ouest, grande région de l'industrie agricole, a de moins bons résultats.

Cette image est importante car les jeunes se tourneront vers le monde agricole si l'image s'améliore. En effet, il faut aller chercher en dehors du monde agricole les futurs agriculteurs : actuellement uniquement 20% des enfants d'agriculteurs se tournent vers ce métier, alors qu'il y a peu nous étions presque à 100%. Dans moins de 10 ans 1 agriculteur sur 2 sera à la retraite.

Il faut aussi que la filière séduise car les agriculteurs ont beaucoup à apprendre dans le management des salariés comme le souligne **Éric Passetemps**, Président de l'association des salariés agricoles de France. Le modèle doit être repensé car la taille des exploitations continue d'augmenter alors que de 2010 à 2020 on constate une stagnation des revenus.

Eau et sobriété

La hausse des températures n'a pas diminué les volumes d'eau mais a changé la répartition entre un excès d'eau en hiver et une grande sécheresse en été. Il s'en suit un grand débat sur les « bassines » mais le problème essentiel reste la capacité de stockage des sols.

Nicolas Forray, Hydrologue et membre du Directoire de la FNE (France Nature Environnement, association environnementale), confirme que le ruissellement est plus intense et que le sol ne stocke plus les excès d'eau de l'hiver. Il rappelle que les végétaux évaporent 60% de l'eau consommée pour se refroidir et que 85% de notre production agricole est dépendante de la pluie, il va falloir s'adapter au nouveau régime de pluie. A titre d'exemple il faut 609 l d'eau pour produire 1 Kg de Blé et 450 l pour 1Kg d'orge sauf que pour le blé le besoin en eau est en hiver... il faut donc développer des variétés résilientes et couvrir le sol toute l'année.

Le sol est primordial pour stocker l'eau et l'utiliser en différé. En Bretagne la pauvreté du sol (absence de « vie » due entre autres aux pesticides) augmente le ruissellement, d'où des crues qui augmentent de 20 à 40% sans volume de pluie supplémentaire majeur. La faune et la flore joue un rôle majeur : fongicides et insecticides diminuent la capacité des plantes et du sol à capter l'eau qui ruisselle et ne va pas dans les nappes ; ce sujet est loin d'être pris en charge.

Weenat (ferme digitale) propose l'intelligence artificielle qui analyse les sols et donne des indications pour irriguer, semer intelligemment entre autres. On peut ainsi gagner 20% sur l'eau.

Aquaprox (traitement des eaux usées) mentionne que l'exploitation des eaux usées en agriculture n'est pas autorisée en France. Mais ce sujet est très sensible, car avant d'exploiter les eaux usées, il faut savoir par exemple que 60% du débit de la Loire provient des stations d'épuration, c'est 70% pour la Vilaine. Détourner l'eau des stations d'épuration risquerait d'assécher nos rivières.

Grand Témoin : Loïc Hénaff



Loïc Hénaff a lancé son programme « Be Good 2030 » visant un impact positif économique social et environnemental. Il considère que sur la viande nous sommes en transition alimentaire et qu'il faut choisir sa viande en « conscience ». Il prône un ralentissement (« la lenteur ») de la croissance et dans le travail pour vivre mieux et protéger l'environnement. Dans le programme « Be Good 2030 »

- Il met en avant le bien-être animal en étant en relation directe avec éleveurs, et rappelle la noblesse du vivant pour la mettre en priorité
- S'engage dans une protection de l'environnement breton en préservant la ressource en eau et la biodiversité,
- Crée une communauté Hénaff en ouvrant par exemple de nouvelles collaborations avec les ONG et les consommateurs,
- Contribue à la vitalité de son territoire local,
- Innove au sein de l'alimentation de demain.

Il a capté l'audience des étudiants de Saint-Brieuc et Rennes venus en nombre pour l'écouter.

Débat Nicolas Legendre et Patrice Drillet



Très attendu, ce débat a démontré le manque d'arguments nouveaux de **Patrice Drillet** (Président de la Cooperl jusqu'à Juin 2023) autres que « la révolution agricole a permis de rattraper le retard sur l'Europe » mais rien concernant les conséquences sur la biodiversité (Nitrates et pesticides) et notamment les algues vertes (« effort sur les nitrates » reconnu mais pas suffisant).

Pour **Nicolas Legendre** auteur de « Silence dans les champs » (récemment honoré du Prix Albert Londres), Le miracle agricole des années 60-70 est comparable à une fusée qui nous a amené très haut et très vite en « brûlant » notre environnement, nos hommes et femmes, et nous conduit aujourd'hui dans une impasse.

La mécanisation à marche forcée a lourdement endetté les agriculteurs sans finalement rendre le travail plus facile. Il montre la souffrance du monde agricole, la dégradation des sols (il fait référence à **André Pochon**, précurseur de l'agriculture paysanne en Côtes d'Armor).

Son livre « Silence dans les champs » relate 10 ans d'enquêtes étayées par des chiffres que **Patrice Drillet** refuse de commenter en ne répondant pas aux questions (ce qui fait sourire la salle) mais en avançant que le journaliste tenait ses informations « des caves bretonnes ». La conclusion une fois de plus : il faut une rupture en réduisant le cheptel et reconstruire une agriculture basée sur la souveraineté française.

L'assiette durable

Pour **Charlie brocard**, Chercheur à l'IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales) il faut créer une assiette durable, respectueuse de l'environnement, accessible et juste pour l'ensemble des acteurs de la chaîne. Ensuite il faut définir la production agricole versus le contenu de l'assiette et pas l'inverse. De façon certaine il faut réduire la consommation de viande mais aussi compléter l'offre par des pistes autre que le bio et le local, pour le durable à revenu modeste

L'enjeu est de faire perdurer le modèle français et de changer notre culture ; le consommateur va rester dans le bien mangé. Pour développer cette nouvelle filière on ne pourra pas s'appuyer seulement sur la restauration collective à qui on peut imposer un modèle mais elle ne représente que 5% du volume consommé. Il faut former à la cuisine durable pour engager une transition : former les chefs de cuisine mais également apprendre à cuisiner à la maison. Pour exemple on passe 70 secondes dans un rayon de magasin pour choisir un produit transformé, temps que l'on pourrait passer à cuisiner.

L'Agrivoltaïsme

On voit maintenant de plus en plus de panneaux solaires dans nos champs. Cette filière de « l'agrivoltaïsme » doit contribuer, chez les agriculteurs, à doubler la production d'énergie renouvelable d'ici 2050.

L'ADEME travaille actuellement sur les pâturages bovins et ovins sur environ 2000 hectares dans le grand ouest. Un éleveur laitier de Normandie teste le modèle sur 3 ha « j'ai créé des ombrières pour apporter le bien-être animal en produisant 40% d'ombrage sur la parcelle ».

Mais chaque situation doit être analysée au cas par cas. Pour **Jean-Marc Thomas**, de la Confédération paysanne, « tant que l'on verra des terres d'autoroute, des parkings de grandes surfaces non couverts de panneaux, pourquoi risquer de diminuer notre surface agricole ».

Les règles et critères ne sont pas encore très clairs et rien n'est arrêté, donc ce sujet va évoluer dans les prochains mois.

Atlas intercommunal de la biodiversité

Nous reproduisons ci-dessous le texte publié le 23 octobre 2023 sur le site de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

Un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné. Impliquant de nombreux acteurs locaux (élus, citoyens, associations, etc.), la réalisation de cet inventaire permet de cartographier et d'identifier les enjeux en matière de biodiversité, à l'échelle du territoire.

Composé d'inventaires naturalistes de terrain, de cartographies, de publications et rapports publics... L'ABI est plus qu'un simple inventaire. C'est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités pour faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs stratégies et projets d'aménagement.

Un outil participatif et pédagogique au service d'un territoire

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale permettra à Saint-Brieuc Armor Agglomération, de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel. Mais l'ABI constitue avant tout un véritable outil participatif et pédagogique. Il associe les communes, les habitants, les associations locales et plusieurs partenaires scientifiques coordonnés par VIVARMOR Nature, qui copilotera ce projet.

Au-delà d'un inventaire du vivant et d'une cartographie des milieux, cet atlas permettra d'identifier les enjeux prioritaires de conservation du territoire, afin qu'ils soient partagés par tous, et intégrés dans les politiques publiques et les projets d'aménagements de l'agglomération. Il aura la particularité d'intégrer une trame noire, ces corridors sans éclairage artificiel nocturne, cruciaux notamment pour certains oiseaux et insectes de nuit. Cette trame noire constituera la spécificité de l'ABI de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le but est de diminuer la pollution lumineuse et d'arriver à terme à une gestion différenciée de l'éclairage, en lien avec les documents d'urbanisme, sur l'ensemble du territoire. Une étude dédiée sera menée en parallèle de celle de VIVARMOR Nature. Elle viendra donc compléter la trame verte et bleue, aussi produite dans le cadre de l'atlas, qui identifiera pour sa part les continuités écologiques permettant aux espèces terrestres et aquatiques de circuler et d'interagir.

- **Connaître la richesse de la biodiversité locale**, les milieux fragilisés, menacés, à protéger ou à préserver et les porter à connaissance des acteurs du territoire.
 - Découvrir et **faire découvrir les enjeux environnementaux** du territoire et proposer des actions de préservation basées sur les solutions fondées sur la nature.
 - **Valoriser l'écologie**, la ruralité du bassin, le tourisme vert.
 - **Sensibiliser** l'ensemble des acteurs du territoire, la population, les élus.
 - **Intégrer la biodiversité** aux politiques d'aménagement du territoire et à chacun des projets.

Un cheminement en 5 étapes :

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale est découpé en 5 phases de réalisation :

1. Pré-diagnostic du territoire
2. Analyse structurelle du territoire (inventaires)
3. Analyse fonctionnelle du territoire (Trame Verte et Bleue de l'agglomération)
4. Synthèse et plan d'actions de l'agglomération
5. Information et sensibilisation (en parallèle de toutes les autres phases)

- **32 communes** : toutes les communes de l'agglomération sont associées et parties prenantes de ce projet.
- **2 ans** : le temps que mettra l'Atlas de Biodiversité Intercommunale pour se réaliser.
- **30 juin 2025** : date de la fin du projet, pour laquelle tous les rendus devront être disponibles.

Un projet subventionné

Le projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale est financé à hauteur de 80 % :

- La Région Bretagne via le fonds européen FEDER à hauteur de 60 %,
- Le Contrat Nature à hauteur de 10 %,
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB) à hauteur de 10%.

La biodiversité : pilier de la vie humaine

La biodiversité rend des services indispensables à la vie humaine. Pollinisation de nos cultures, approvisionnement en nourriture, mais aussi en énergie et matériaux, régulation de la qualité de l'air, de l'eau... La biodiversité constitue le socle de processus élémentaires essentiels non seulement au maintien de la vie sur Terre mais aussi au développement de nos activités économiques à l'échelle mondiale et locale (pêche agriculture, tourisme, etc.). Elle est aussi une source formidable de bien-être (nature, loisirs...).

Pourtant la biodiversité mondiale connaît aujourd'hui une extinction de masse singulière de par son ampleur, sa rapidité et sa cause, fruit des activités d'une seule espèce : l'Homme.

Notre territoire n'échappe pas à ce constat puisqu'en l'état des connaissances, **20,9 % des espèces évaluées et au statut connu sont clairement menacées de disparition à court terme en Bretagne** et 8,7 % sont quasi menacées (source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne, 2019).

Sauvegarder et restaurer notre biodiversité en favorisant la naturalité et la connectivité des écosystèmes apparaît donc crucial. Nos actions sont déterminantes si l'on souhaite maintenir l'état de notre faune et notre flore, ses fonctions, la production des biens et services écologiques nécessaires à nos sociétés. La biodiversité constitue aussi un des leviers pour lutter et s'adapter au changement climatique.

Les principales actions du deuxième semestre 2023

1- Réalisation et envoi du bulletin n° 94 à nos adhérents et sympathisants

2- Participation à la réunion organisée le 12 octobre 2023 par SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération) sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) au cinéma Le Korrigan

Voir le compte-rendu p. 5, 6 et 7 de ce bulletin.

3- Préparation du dossier nécessaire à notre demande de renouvellement de notre agrément environnemental départemental (dossier présentant nos activités sur les cinq dernières années)

Le renouvellement a été accordé par le Préfet des Côtes d'Armor pour les cinq prochaines années.

4- Participation aux réunions de la CLE (Commission Locale de l'Eau)

Ce « parlement de l'eau » concerne les communes de la Baie de Saint-Brieuc. Les sujets abordés ont été les suivants : bilan et tableau de bord de l'année 2022 concernant toutes les actions sur l'eau : qualité et quantité, eau potable, eaux usées (assainissement), eaux littorales, algues vertes, Plan Algues Vertes.

5- Présentation des nouvelles candidatures à la CSS (Commission de Suivi de Site) de l'usine de Launay-Lantic (traitement des ordures ménagères)

Deux candidats (1 titulaire et 1 suppléant) sont présentés par notre association DSALM.

6- Réunion prévue le 24 janvier 2024 avec M. Chauvin maire de Binic-Etables-sur-mer pour communiquer sur les sujets suivants :

Le PLUi, le site de la Rognouse, le sentier littoral, la transition écologique, les 115 filières de moules de la société « Perle de Binic » au large de Binic-Etables-sur-mer, à proximité de la pointe de Pordic. Les réponses et informations seront données à nos adhérents et sympathisants lors de notre Assemblée Générale du jeudi 14 mars 2024, le compte-rendu de la réunion fera partie de notre bulletin n° 96 du 1^{er} trimestre 2024.

7- Envoi du reçu fiscal pour l'adhésion à l'association « De la Source à la Mer » pour l'année 2023 avec ce bulletin n° 95

8- Première annonce de l'Assemblée Générale de notre association le jeudi 14 mars 2024 à l'Estran de Binic-Etables-sur-mer à 18h.

Ordre du jour : bilan moral, bilan d'activité, bilan financier de l'année 2023 et projets pour l'année 2024. L'invitation vous sera transmise mi-février 2024.

9- Une bonne nouvelle annoncée dans la presse (« Le Télégramme » du 1^{er} décembre 2023, « La presse d'Armor » du 10 janvier 2024)

SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération) lance son Atlas intercommunal de la biodiversité sur le territoire : des études environnementales et des diagnostics sur la biodiversité (faune, flore...) vont être réalisés pendant deux ans.

Le document final a pour nom « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ».

Voir le texte de présentation de Saint-Brieuc Armor Agglomération p. 12 et 13

